

Il programme les initiatives citoyennes de développement durable

Agenda 21 : la planète a de l'avenir

Exercices périlleux de démocratie participative, les agendas 21 locaux réunissent élus et citoyens autour de projets fédérateurs de développement durable. La démarche initiée depuis une vingtaine d'années concerne chaque geste de la vie courante et doit permettre aux générations futures d'hériter de ressources en quantité suffisante et de bonne qualité.

« On n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants. » Saint-Exupéry ou le chef indien Seattle, à qui l'on prête parfois cette phrase célèbre, s'inscrivaient déjà par cette remarque dans les objectifs de l'agenda 21. Participer à l'effort commun pour un développement durable de la planète est au centre de la démarche impulsée par les engagements du sommet de la terre de Rio en 1992. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses collectivités européennes, mettent en place des « agendas 21 locaux », démarche transversale, qui permet en synergie avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, d'élaborer un projet de « ville durable ».

Serge Antoine, président d'honneur au côté de Simone Veil et Léon de Rosen, du comité 21, qui regroupe et fédère une bonne partie des initiatives, rappelle la chronologie de la démarche. « La notion de développement durable est née dans les années 70, mais à l'origine c'est une valeur paysanne : on peut cultiver sans perturber l'équilibre de la nature. Il existe à peu près 200 agendas 21 de développement durable en France. Nous ne sommes pas vraiment en avance. »

L'objectif est de voir tout le monde participer au développement de la planète autour du recyclage, de la lutte contre l'effet de serre... « La question est simple : que veut-on pour notre planète ? On peut parler de « développement souhaitable » pour lutter contre les dégâts de notre société. »

L'ère de la démocratie participative

La mise en œuvre d'un Agenda 21 local induit le développement d'une nouvelle « gouvernance », approche



L'Agenda 21 : une démarche pour permettre aux générations futures d'hériter de ressources.

renouvelée de la démocratie locale. Cette démocratie participative réunit tous les acteurs de la communauté de manière coordonnée, pour traduire les volontés politiques des élus, en mesurer les effets (économiques, environnementaux et sociétaux), suivre et évaluer sa mise en œuvre. Un programme d'actions est élaboré avec les citoyens afin d'amener la collectivité vers des pratiques plus acceptables.

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement a lancé, en 1997 et en 2000, un appel à projets pour la réalisation d'agendas 21 locaux. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (25 juin 1999) fait explicitement référence à la démarche d'agenda 21 local comme outil incontournable de mise en œuvre du développement durable. Aujourd'hui, en France

et en Europe, de nombreuses collectivités territoriales envisagent la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. « On a ramé les premières années, mais depuis le sommet de Johannesburg il y a une véritable frénésie. Il y a un nouveau nom chaque jour sur la liste du comité 21. »

Après des débuts difficiles, le principe des agendas 21 locaux entre dans les esprits. Après les communes, les départements commencent à élaborer des projets. « Il faut commencer à s'y mettre. Il n'y a pas de méthode à suivre, chacun doit trouver son chemin. L'important est de relier tous les phénomènes entre eux. En effet, le développement économique ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement. »



Serge Antoine, président d'honneur du comité 21 : « Le développement durable n'est pas une mode, c'est la bataille du siècle ! »

La commune de Bouguenais rédige son agenda 21 L'environnement mis en valeur

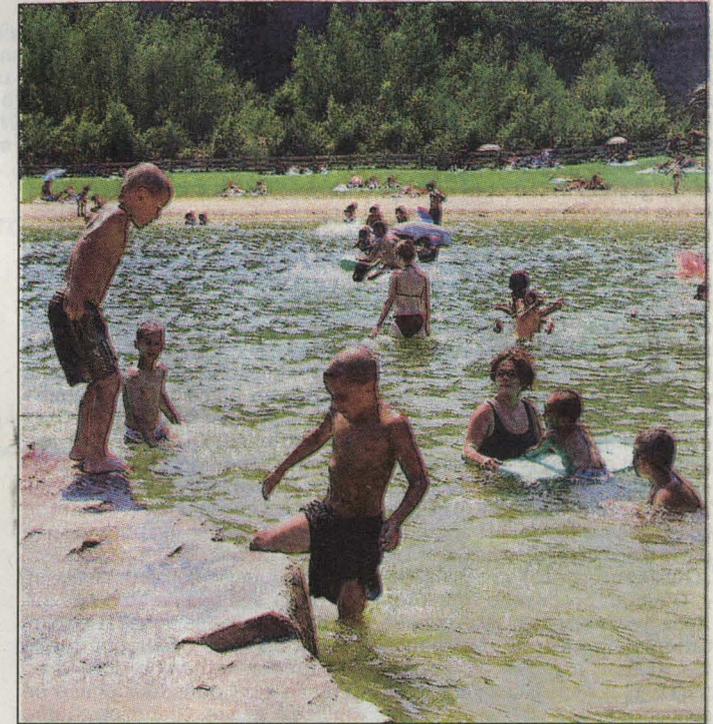
Au travers d'un projet d'actions en faveur du développement durable baptisé « programme pollen », la commune de Bouguenais aux portes de Nantes s'inscrit depuis plusieurs années dans la démarche des agendas 21. La mise en valeur des espaces naturels et ruraux en concertation avec les habitants demande un minimum de formation.

Elle s'est maintenue sur les bords de la Loire à hauteur de la commune de Bouguenais ! La fritillère, cette plante vivace bulbeuse aux fleurs de couleur mauve est protégée et interdite à la cueillette.

Un symbole qui identifie désormais le programme pollen de la commune. Un projet né de diverses inquiétudes sociologiques et économiques qui s'inscrit parfaitement dans la démarche des agendas 21 locaux.

Pascal Pratz, élu de la mairie de Bouguenais est le conseiller délégué en charge de l'agenda 21 de la commune. « Nous sommes passés dès le début dans la mise en place d'actions concrètes qui nous semblaient urgentes. C'est maintenant que nous rédigeons notre programme - 21 points pour un agenda 21 - en concertation avec les habitants. » Une phase souvent délicate car les citoyens ne semblent pas tous suffisamment formés à ces questions de développement durable.

Au-delà de la construction d'un chauffe-eau solaire, de l'installation d'ampoules basse consommation et de l'acquisition de quelques voitures au gaz, dont celle du maire Françoise Verchère, les actions bouguenaisiennes se sont concentrées ces dernières années sur la mise en valeur de l'environnement. « Nous avons entre autres aménagé un circuit-barque, un cheminement piéton sur les rives de Loire, un parc or-

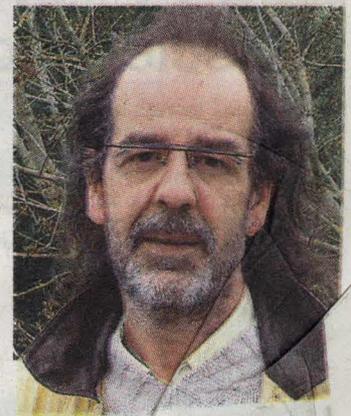


La Roche-Ballue : l'exemple d'une mise en valeur de l'environnement (une ancienne carrière) aux portes de Nantes.

nithologique et le site de l'ancienne carrière de Roche Ballue. Un projet d'envergure avec une plage et un front de taille pour l'escalade. » La commune, étendue sur 3 000 hectares, lutte également pour le maintien de l'agriculture en milieu péri-urbain.

Elle a créé l'association « ville fertile » et a investi pour la pérennité d'une exploitation. « Un projet que nous soutenons sans aides financières extérieures », souligne Pascal Pratz. Actuellement la ville de Bouguenais réhabilite un corps de ferme au travers d'un chantier école. « Nous essayons de faire du déve-

loppement durable mais aussi de créer des emplois. » Du développement tout simplement...



Pascal Pratz élu en charge de l'agenda 21 : « Nous essayons de faire du développement mais aussi de créer des emplois. »

Eau, environnement :
c'est aussi sur
maville.com
et ouest-france.fr

Textes :
Pierre-Yves Leroux